RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GARD ARRONDISSEMENT : LE VIGAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU

Nombre de conseillers en exercice : 08

présents : 06

votants : 07

L'an deux mille vingt-quatre
Le cinq avril
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauveur-Camprieu (Gard)
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
Sous la présidence de Madame Nicole AMASSE, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/03/2024

PRÉSENTS : MMES/MM : Nicole AMASSE, Marion CHOQUET, Philippe BARNAUD, Fabien ARJAILLES, Christine NIEL, Roger RODRIGUEZ.

ABSENTS : MMES Florence MAURIN, Romane MINIOU.

PROCURATION : MME Romane MINIOU à MME Marion CHOQUET

Le Conseil Municipal nomme Madame BASTIDE Viviane pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET :
TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET CONFORTEMENT DU BARRAGE –
LAC DU BONHEUR
Demandes de financements :
Etat, Région, Département, Communauté de communes
Abroge la délibération n°2023-39 du 15/12/2023

Considérant les travaux de vidange et de curage du lac qui ont eu lieu en 2022,

Considérant les travaux de réhabilitation et de confortement du pont du Bonheur avec création de cheminement piétonnier en cours de finalisation,

Considérant que lors de ces travaux il s'est avéré que le barrage qui permet la retenue du lac présentait des désordres d'ordre structurels importants,

Considérant que ce barrage a déjà fait l'objet d'une étude en 2012 d'où il ressortait une dégradation notable de la structure et que l'ouvrage maçonné présentait une forte altération,

.../...

Considérant que cette retenue sert de réserve d'eau pour les risques incendie et de maintien de la biodiversité,

Considérant le contexte sécuritaire,

Considérant que la collectivité doit effectuer des travaux de sécurisation sur le barrage dont l'enveloppe globale estimative de l'avant-projet est estimée à 479 919.00 € H.T.,

Considérant que ce projet dont la maitrise d'œuvre a été confiée au cabinet GAXIEU par délibération en date du 09/07/2022 est susceptible de bénéficier d'aides financières de :

- L'Etat,
- La Région,
- Le Département,
- La Communauté de Communes,

Considérant la délibération n°2023-39 du 15/12/2023,

Considérant la modification du plan de financement de ladite délibération,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
(Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

DÉCIDE

➢ D'AUTORISER Mme le Maire à déposer des demandes d'aides financières auprès des instances ci-dessus nommées selon le plan de financement joint en annexe.

➢ D'ABROGER la délibération n° 2023-39 du 15/12/2023

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance
Viviane BASTIDE

MAIRIE DE ST-SAUVEUR-CAMPRIEU (GARD)

Le Maire
Nicole AMASSE

⇨ Transmis à la Préfecture, le 12/04/2024
⇨ Reçu par la Préfecture, le
⇨ Retour en Mairie, le 24 AVR. 2024
⇨ Affiché le 24 AVR. 2024

PRÉFECTURE DU GARD
Reçu le
16 AVR. 2024
Bureau du Courrier

Le. Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

.../...

Annexe à la délibération 2024-14

COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU

TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET CONFORTEMENT DU BARRAGE - LAC DU BONHEUR

COÛT D'INVESTISSEMENT ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES	RECETTES
1 – Réhabilitation et confortement du barrage retenue du Bonheur :..... 454 869,00 € H.T. **2 – Maîtrise d'œuvre et études complémentaires : ..... 25 050,00 € H.T.**	**- CONSEIL DEPARTEMENTAL .....** 101 982.78 € (21.25 % du coût prévisionnel H.T) **- CONSEIL REGIONAL** (4.38 % du coût prévisionnel H.T.) ..... 21 020.45 € **- ETAT** Fonds vert (7 % du coût prévisionnel H.T.) 33 594.33 € DETR (9.9 % du coût prévisionnel H.T) 47 511.98 € **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES** Fonds de concours (7.5 % du coût prévisionnel H.T)36 000.00 € **- AUTOFINANCEMENT**..... 239 809.46 €
TOTAL H.T. ..... 479 919, 00 € **TOTAL T.T.C. ..... 575 902,80 €**	**TOTAL H.T. ..... 479 919,00 €**

Fait à SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU, le 05/04/2024